Commune d'Ormont-Dessus
Coordonnées moyennes : 2'578'700 / 1'133'300

Plan d'affectation communal

18 janvier 2024

PROJET

Plan

Approuvé par la Municipalité d'Ormont-Dessus dans sa séance du ____________________

Le Syndic : La Secrétaire :

Christian Reber Michka Roch

Soumis à l'enquête publique
du ______________ au ______________

Le Syndic : La Secrétaire :

Christian Reber Michka Roch

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du ____________________

Le Président : La Secrétaire :

Frédéric Bonzon Julia Belluz

Approuvé par le Département compétent.

Lausanne, le ____________________

La Cheffe du Département : ______________

Mis en vigueur le ____________________

Urbanisme – REG A & FSU I 1820 Montreux

repetti sàrl

LÉGENDE PLAN DE ZONES

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètres des plans d'affectation légalisés

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT - Es Galles
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C
- Zone mixte 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 18 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus surperposés

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - Biotopes
- Secteur de sport d'hiver 18 LAT
- Autre contenu linéaire - Chemin de randonnée pédestre
- Espace réservé aux eaux
- XX.Xm Largeur de l'espace réservé aux eaux

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Voie de communication historique (IVS) d'importance régional avec substance
- Voie de communication historique (IVS) d'importance local avec beaucoup de substance
- Voie de communication historique (IVS) d'importance local avec substance
- Région archéologique
- # Parcelle inscrite au cadastre des sites pollués
- Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites
- Biotopes d'importance nationale
- Biotopes d'importance régionale
- Biotopes d'importance locale
- Zone de protection des eaux S1
- Zone de protection des eaux S2
- Zone de protection des eaux S3
- Secteur de protection des eaux Au
- Aire forestière 18 LAT hors périmètre

N

Echelle : 1:10'000

0 500 m

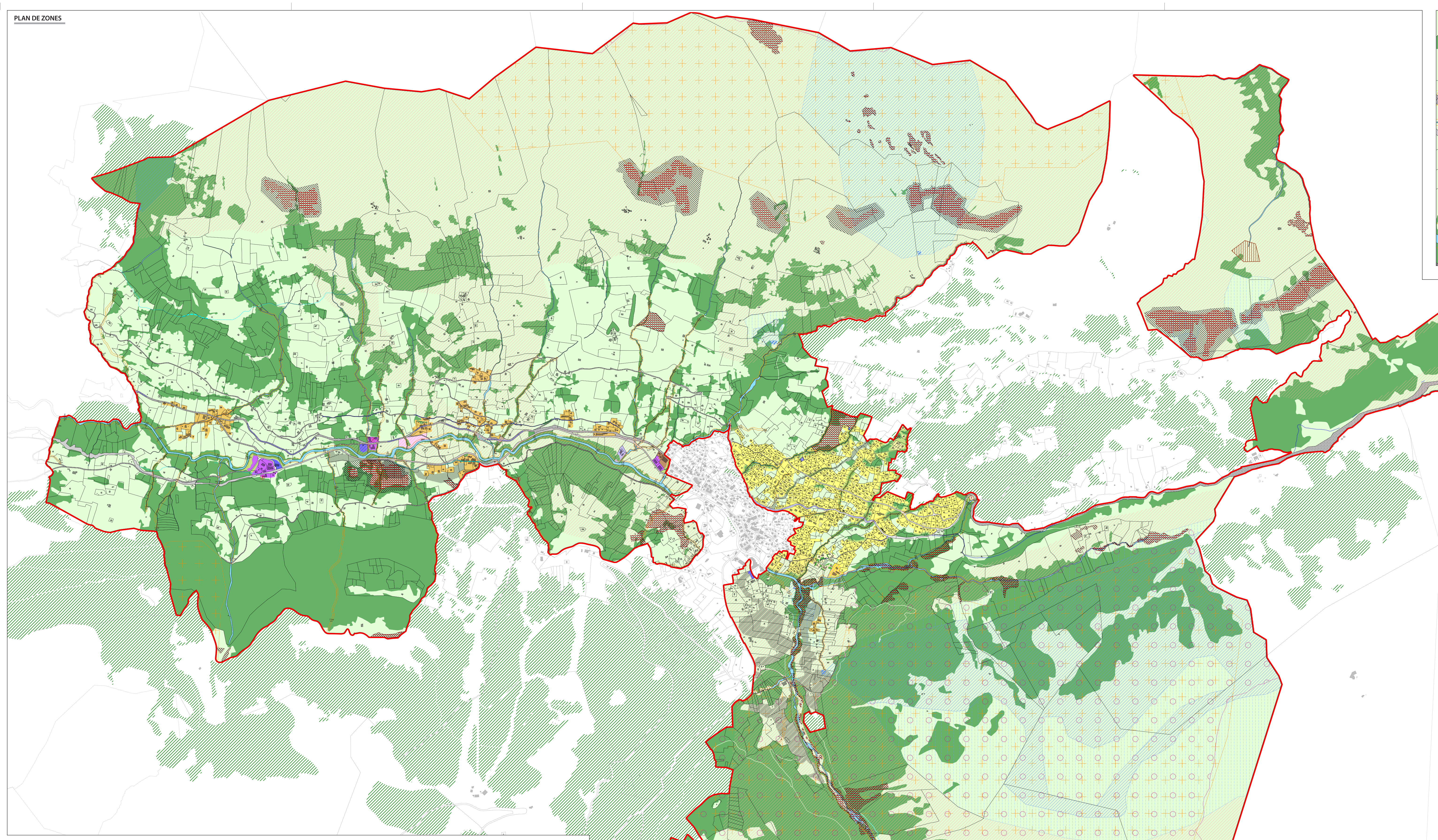

PLAN DE ZONES

LÉGENDE PLAN DES RESTRICTION LIÉES AUX DANGERS NATURELS

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètres des plans d'affectation légalisés

Danger d'inondation, de ruissellement et de lave torrentielle

- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales inondations, ruissellement et laves torrentielles
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions fortes inondations, ruissellement et laves torrentielles

Danger de glissement superficiel spontané

- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales glissements superficiels spontanés
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions fortes glissements superficiels spontanés

Danger de glissement profond permanent

- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales glissements profonds permanents

Danger d'avalanche

- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales avalanches
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions fortes avalanches

Danger d'effondrement

- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales effondrements

Danger de chute de pierres et de blocs

- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels - restrictions générales chutes de pierres et de blocs

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Limite parcellaire
- Bâtiment existant
- Bâtiment souterrain
- Aire forestière 18 LAT hors périmètre

Plan de base établi sur la base des données cadastrales authentifié le

N

Echelle : 1:15'000

0 500 m

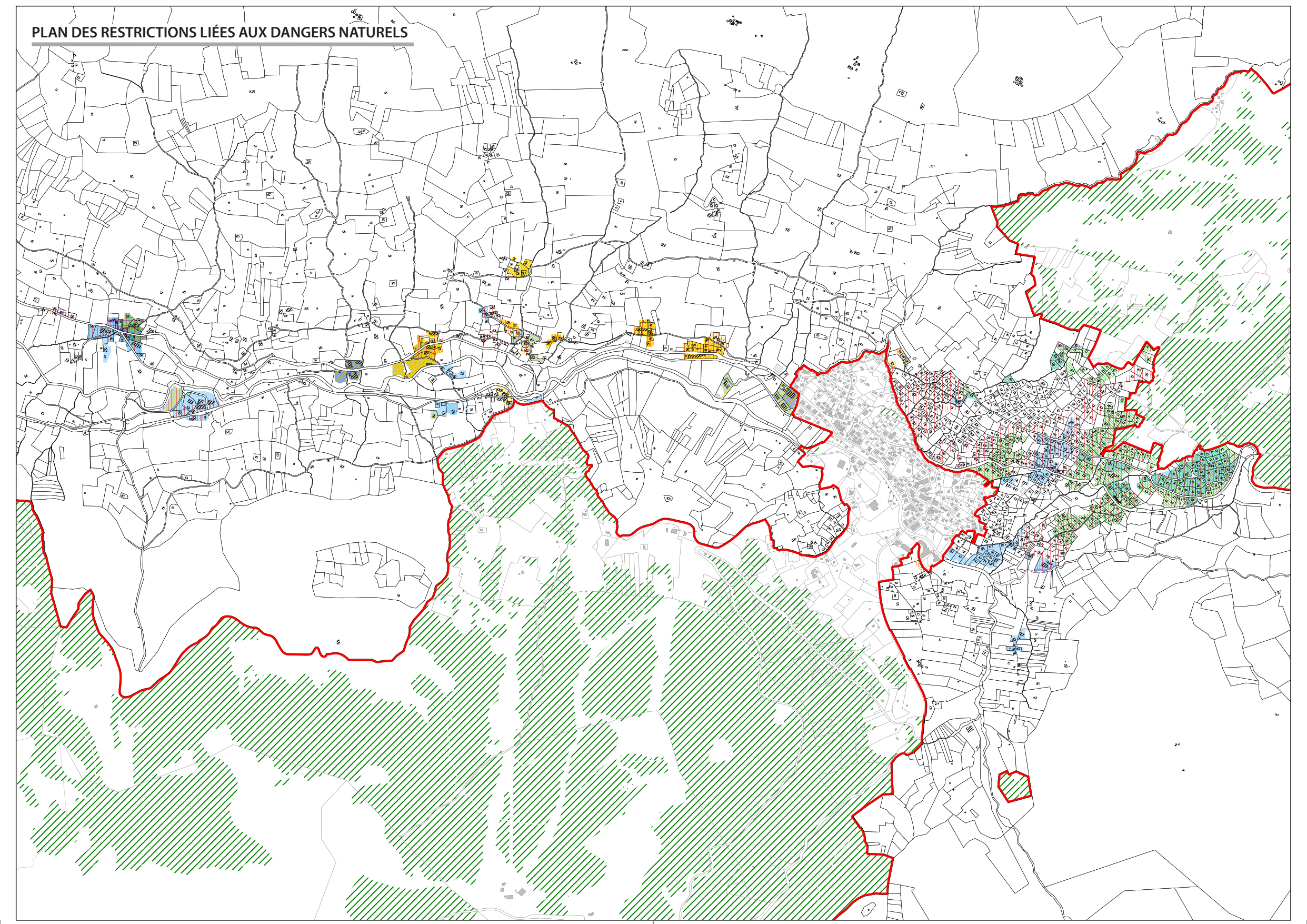

PLAN DES RESTRICTIONS LIÉES AUX DANGERS NATURELS

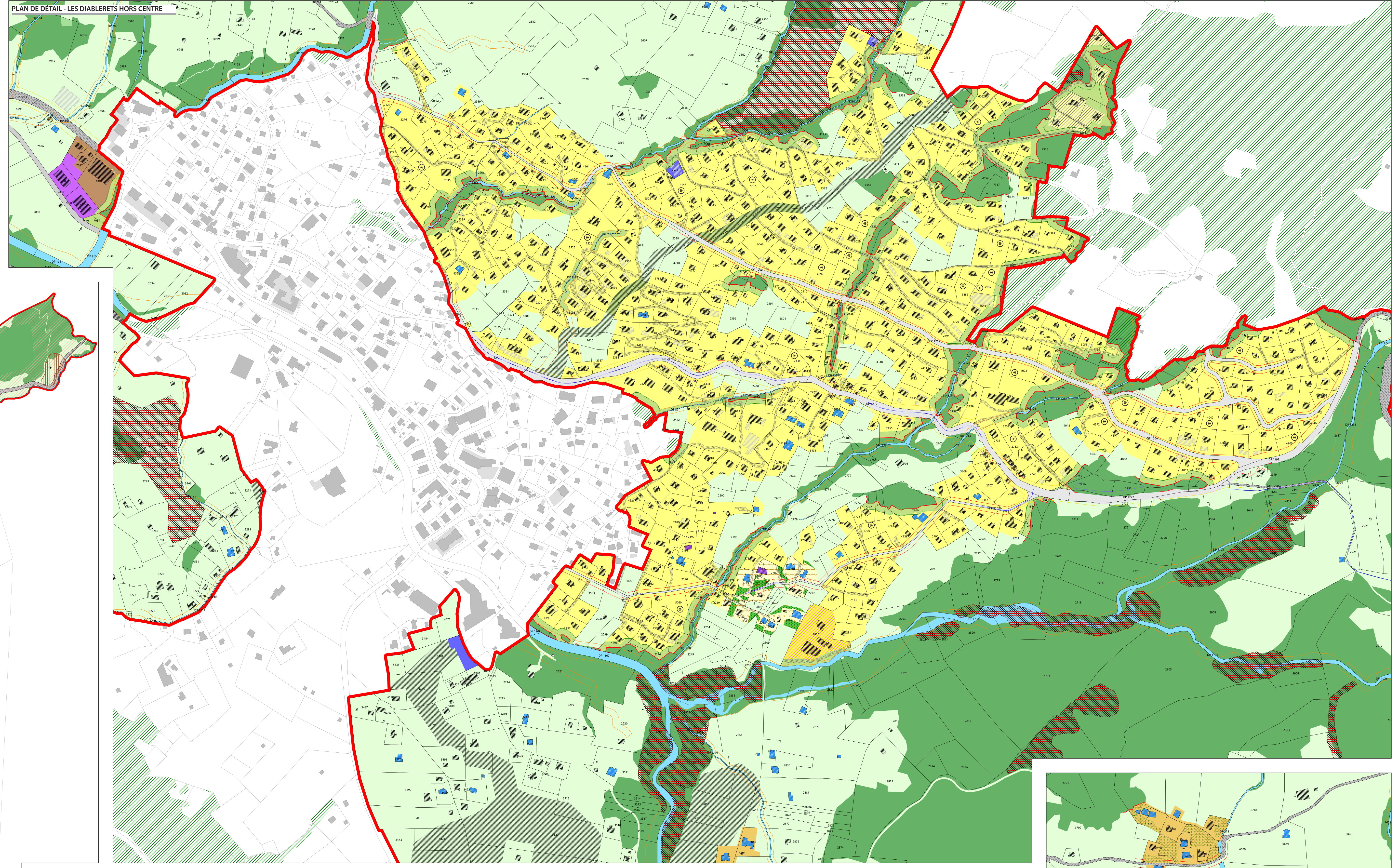

PLAN DE DÉTAIL - LES DIABLERETS HORS CENTRE

LÉGENDE PLANS DE DÉTAIL

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Périmètres des plans d'affectation légalisés

Zones d'affectation

- Zone cetrnale 15 LAT - Es Galles
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - A (Chalet)
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - B (Patrimoine)
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT - C (Gabarits)
- Zone mixte 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de dessserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone de tourisme et loisirs 18 LAT
- Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

- Autre zone superposée - secteur de circulation 15 LAT
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT - Vers-l'Eglise
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT - En La Corbaz
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - Biotope
- Secteur de sport d'hiver 18 LAT
- Autre zone superposée 18 LAT - verdure
- Espace réservé aux eaux
- Autre contenu linéaire - Chemin de randonnée pédestre
- Autre contenu ponctuel - Parcelle concernée par la disponibilité des terrains non-bâtis
- Objets naturels - Arborisation En La Corbaz

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

- Limite des constructions existante (10.06.1957)
- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions radiée (10.06.1957)
- Lisière forestière statique constatée ou confirmée par l'Inspecteur forestier du 3ème arrondissement en date du 16.11.2023
- Limite des 10 m à la lisière forestière statique

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Limite parcellaire
- Bâtiment
- Bâtiment souterrain
- Bâtiment classé monument historique
- Bâtiment inscrit à l'inventaire
- Bâtiment recensé en note «1»
- Bâtiment recensé en note «2»
- Bâtiment recensé en note «3»
- Bâtiment recensé en note «4»
- Voie de communication historique d'importance régional avec substance
- Voie de communication historique d'importance local avec beaucoup de substance
- Voie de communication historique d'importance local avec substance
- Biotopes d'importance nationale
- Biotopes d'importance régionale
- Biotopes d'importance locale
- Aire forestière 18 LAT hors périmètre

N

Echelle : 1: 2'500

0 200 m

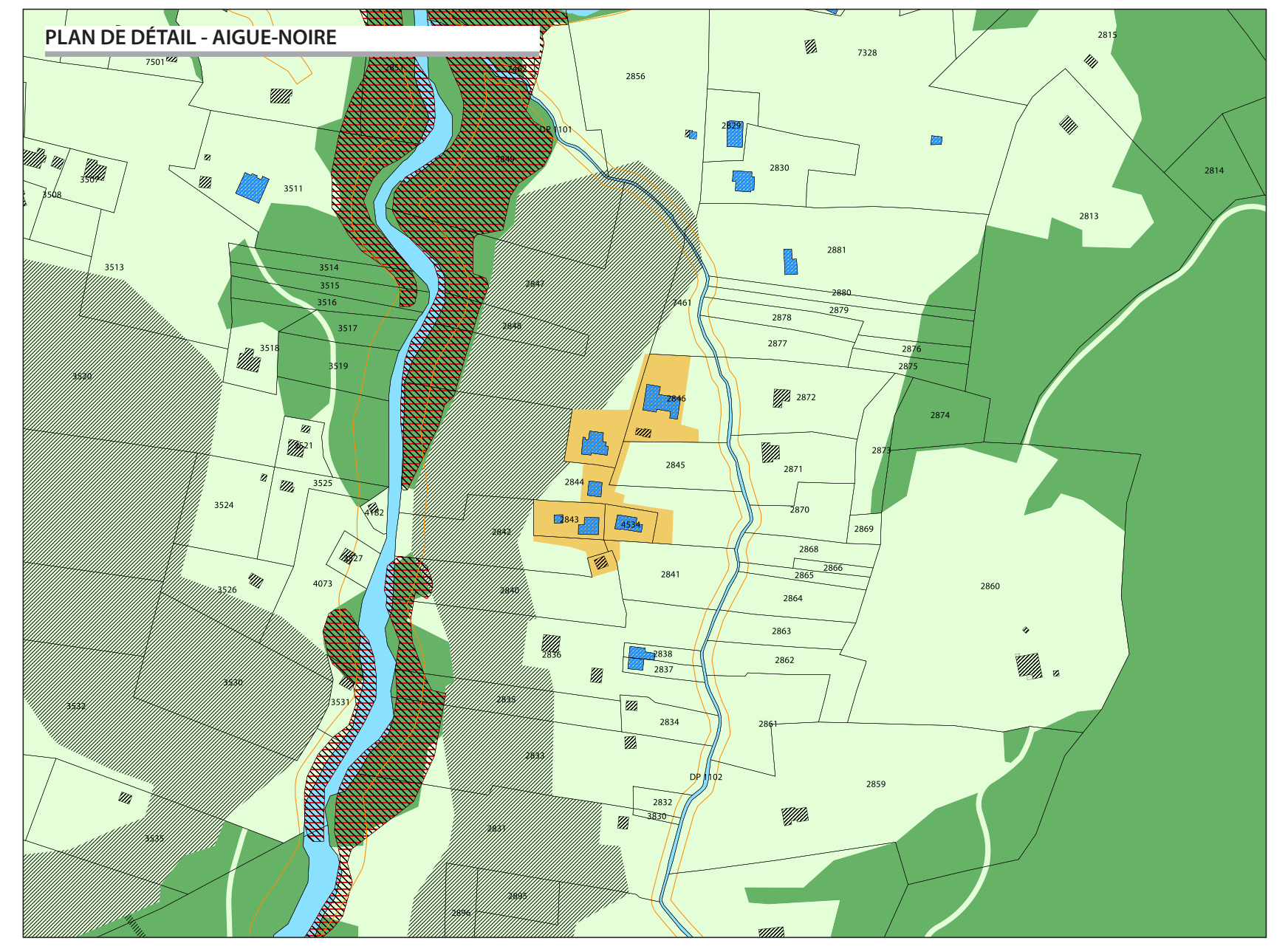

PLAN DE DÉTAIL - AIGUE-NOIRE

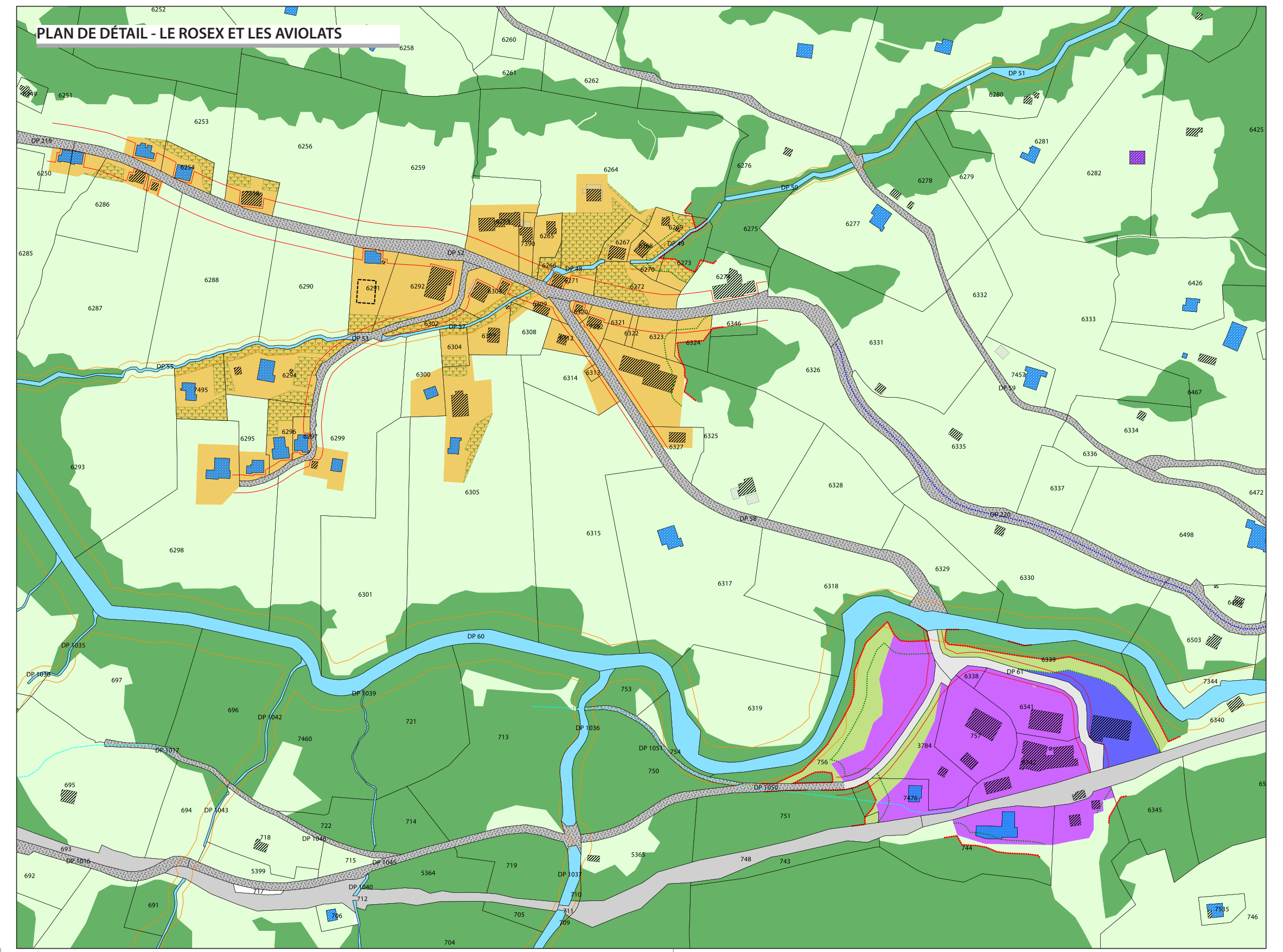

PLAN DE DÉTAIL - LE ROSEX ET LES AVIOLATS

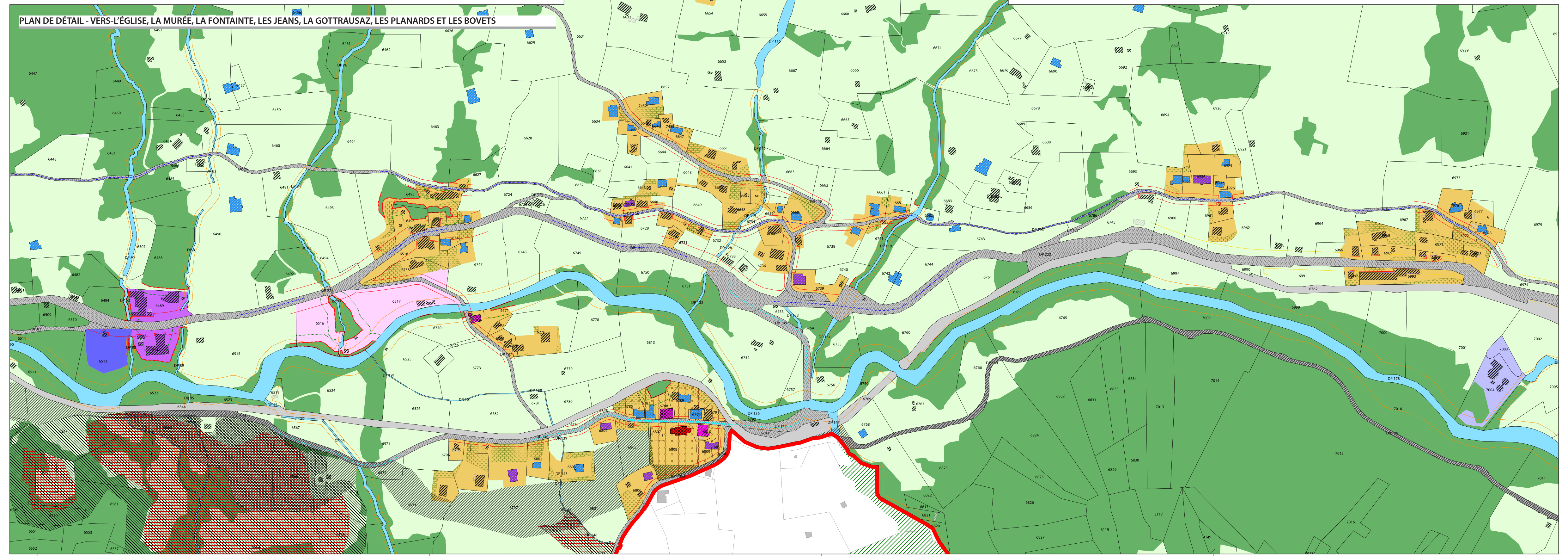

PLAN DE DÉTAIL - VERS-L'ÉGLISE, LA MURÉE, LA FONTAINTE, LES JEANS, LA GOTTRAUSAZ, LES PLANARDS ET LES BOVETS